

 UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	STANDARD DE CONSTRUCTION	
	GARDE-CORPS ET MAINS COURANTES	05700

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

- 1.1.1 Les garde-corps doivent être conçus de manière à ce qu'aucun élément, support ou ouverture entre 100 & 900 mm au-dessus du sol n'en permette l'escalade. Lorsque requis, les garde-corps doivent être conçus de façon à obstruer au minimum la vision d'une personne assise.

PARTIE 2 - PRODUITS

- 2.1.1 Tous les garde-corps et mains courantes seront en acier inoxydable fini #4 (brossé) ou en acier galvanisé par immersion à chaud, avec couche de zinc 600g/m², conforme à la norme ACNOR G164-M1981 pré-peint en usine.